

Projet éolien de Saisy - Aubigny

Comité de pilotage

Réunion n°3 : « Avancement du projet »

Date: 25 Octobre 2019 Lieu: Mairie de Saisy

Dans le cadre du projet éolien situé sur les territoires de Saisy, Aubigny-la-Ronce et Nolay, porté par la société Eléments, le 3^{ème} Comité de Pilotage a eu lieu Vendredi 25 Octobre 2019 à 10h30, en mairie de Saisy. Etaient présents :

Commune d'Aubigny-la- Ronce	Gérard ROY – Maire d'Aubigny-la-Ronce
Commune de Nolay	Jérôme FLACHE – Maire de Nolay
	Jean-Guy MONNOT - Conseiller Municipal
Commune de Saisy	Denis LUNEAU – Maire de Saisy
	Christine CANON – Conseillère Municipale
	Guillaume NICOLAS – Association "l'Amicale des chasseurs de Saisy"
Office National des Forêts	Yves GADREY – Responsable Unité Territoriale Côte – Hautes Côtes
	Thierry HARDY – Technicien Forestier Territorial
Société Eléments	Adrien WARD-CHERRIER – Coordinateur éolien
	Hugo CHEVALIER – Chef de projet



Ce compte rendu a vocation à retranscrire de façon transparente les sujets et discussions évoqués lors du comité de pilotage. Il sera mis en ligne sur le site du projet éolien (www.projeteoliendesaisyaubigny.fr) après validation du contenu par les personnes présentes à la réunion.

1) Le comité de pilotage : qu'est-ce que c'est ?

Les objectifs du Comité de Pilotage sont de pouvoir :

- ✓ Réunir les différents acteurs liés au projet éolien
- ✓ Avancer ensemble dans le projet, sur une base commune
- ✓ Partager les informations du projet au fur et à mesure de sa réalisation

Le comité de pilotage doit permettre aux élus d'avoir une connaissance de l'avancement du projet et d'y participer afin qu'Eléments puisse réaliser les actions les plus pertinentes pour la mise en œuvre du projet. Par exemple, les modalités de concertation seront décidées ensemble avec les élus de chaque commune concernée. Il est rappelé que la société Eléments reste le décisionnaire final sur les orientations du projet, mais qu'elle prendra en compte l'avis du comité de pilotage.

2) Calendrier du projet

Le calendrier des différentes phases du projet sont présentées. Il est à noter que ce calendrier dépend de la faisabilité du projet (si, en cours d'étude, une contrainte non compatible à l'éolien est détectée, le développement du projet pourrait s'arrêter) :

- L'étude de vent est en cours depuis mars 2019 grâce à l'installation d'un mât de mesure de vent dans le Bois de la Forêt sur Saisy;
- L'étude du milieu naturel est en cours jusqu'à la fin de l'année 2019, les résultats obtenus seront remis au mois de décembre 2019;
- Toutes les autres études techniques coïncideront pour finir vers janvier 2020, pour un dépôt de dossier d'Autorisation Environnementale en février/mars 2020, si l'étude de faisabilité confirme la possibilité d'implanter un parc éolien.
- Les mesures acoustiques étaient initialement prévues pour mars 2019. Cependant, la météo n'ayant pas été favorable pour l'étude, avec des prévisions météo qui ne laissaient pas entrevoir la possibilité d'étudier toutes les vitesses des vent nécessaires, elle est reportée au mois de novembre 2019. Ceci n'aura pas d'incidence sur le calendrier global du projet, et permettra de réaliser l'étude acoustique dans la situation la plus contraignante, sans le bruit des feuilles dans les arbres. Pour rappel, l'étude consiste à mesurer le bruit existant sur site afin d'obtenir une carte sonore et modéliser l'impact potentiel des éoliennes sur l'environnement proche. Une fois les modélisations faites, un plan de bridage est éventuellement mis en place afin de mettre en conformité le projet vis-à-vis de la loi sur le bruit et le voisinage.
- Le 4^{ème} comité de pilotage est fixé pour le mois de décembre 2019. Il permettra de préparer la dernière phase de développement du projet et notamment les mesures compensatoires et d'accompagnement ainsi que les variantes proposées.
- Une permanence est fixée le 25 janvier 2020 en mairie de Saisy.
- Un journal du projet en version imprimée sera remis aux habitants par les services des communes concernées en novembre 2019.



3) Le journal du projet

- Rappel historique du projet.
- Présentation de la méthodologie concernant la sélection d'une zone propice.
- Présentation de la volonté d'Eléments d'une démarche de concertation innovante, volontariste et continue.
- Définition, en concertation avec les élus, de la date de la prochaine permanence : le 25 janvier 2020.
- Présentation d'un « planning standard » de projet éolien.
- Définition de la zone d'étude et des principales caractéristiques du parc à l'étude (nombre, taille et puissance des éoliennes envisagées, distance minimale des habitations, etc.).
- Rappel des études du milieu naturel, paysagères, patrimoniales et acoustiques menées sur les 3 zones : éloignée, intermédiaire et potentielle d'implantations.
- Note d'information sur le démantèlement et les enjeux sanitaires liés aux maladies, infrasons, ondes magnétiques et de la pollution des sols, de l'air et des milieux aquatiques.
- Présentation de la société Eléments et contact du chef de projet.
- Mme Christine Canon, conseillère municipale de Saisy, souhaite qu'une note d'information sur le délai de présence du mât de mesure soit ajoutée au journal : « préciser que l'installation du mât était initialement prévue pour une période de 12 mois et qu'elle sera prolongée de 6 à 12 mois ». Eléments ajoutera cette information.
- Mr Jérôme Flache, maire de Nolay, souhaite que le cycle CO2 d'une éolienne soit comparé avec les autres moyens de production présent sur le territoire. Eléments ajoutera cette information.

4) Retour sur les études patrimoniales et paysagères (bureau d'étude Corieaulys)

- Rappel des enjeux du Schéma Régional Eolien de la Bourgogne (SRE)
 - Ce schéma intègre une carte « sensibilité paysagère et vigilance patrimoniale » qui rassemble les principaux enjeux régionaux en la matière.
 - Coté Saône-et-Loire, la ZIP appartient à l'unité paysagère du plateau d'Antully. La sensibilité de cette unité est considérée comme moyenne. Le niveau d'enjeu lié à la visibilité des monuments historiques est modéré.
 - Côté Côte-d'Or, la ZIP se situe dans l'unité du Sud Artenois. La sensibilité de cette unité est considérée comme forte. Le niveau d'enjeu lié à la visibilité des monuments historiques est modéré.
- Rappel des enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
 - Le SCoT des agglomérations de Beaune et de Nuits-Saint-Georges s'impose aux communes de Nolay et Aubigny-la-Ronce.
 - La filière éolienne étant plus contrainte par les enjeux paysagers et patrimoniaux générés par la proximité du patrimoine mondial de l'UNESCO, elle pourra éventuellement se développer dans les secteurs favorables à l'éolien (...) sous réserve d'une absence de covisibilités avec la côte viticole. »
 - Saisy s'inscrit sur le territoire du SCoT de l'Autunois-Morvan.
 - Parmi les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, une concerne la volonté de « Favoriser la valorisation des ressources et productions locales, dans une logique de



développement endogène » en facilitant le « développement des outils de production d'énergies renouvelables (filière bois, éolien, méthanisation, ...). »

- Synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers
 - Contexte éolien :
 - Présence du parc de la « Porte de la Côte d'Or »
 - Le projet éolien de Thury et Molinot s'est vu signifier un refus de la part de la préfecture
 - Champs de visibilité de la ZIP
 - Volonté de la part des élus de connaître l'ensemble des coupes réalisées sur les communes et hameaux concernés par le projet et son impact visuel. Eléments transmettra l'ensemble de ces coupes aux élus le 13 décembre 2019.
 - Reconnaissance des attraits du territoire
 - Reconnaissance du patrimoine mondial de l'UNESCO
 - Reconnaissance du patrimoine protégé
 - SPR (site patrimonial remarquable)
 - Site inscrit / Site classé
 - Monument inscrit / Monument classé

5) Retour sur les études d'impact sur l'environnement (bureau d'étude Corieaulys)

- Présentation du retour des études concernant 3 milieux : Physique, Humain et Sanitaire
 - Milieu physique: des failles, masses d'eau souterraines, périmètres de protection de captage d'eau, zones humides ont été repérés à proximité de la zone d'implantation potentielle mais aucune de ces observations, à l'exception des failles, ne sont présentes sur la ZIP. Concernant les failles un éloignement de 50 m est recommandé.
 - o Milieu humain:
 - La zone ouest de la partie nord est concernée par le couloir RTBA R 45 B et sa zone tampon : cependant cette zone ne concerne pas les implantations potentielles.
 - Un faisceau hertzien traverse la ZIP: susceptible de perturber le signal,
 l'implantation des éoliennes doit éviter le faisceau, autrement des solutions techniques devront être trouvées pour rétablir le signal.
 - Pas de servitude relative au radar
 - PPR et PPI du captage d'eau potable de la Chassagne représentent un fort enjeu : cependant la ZIP n'est pas concernée par ces zones de captage d'eau. Il est recommandé d'éviter les périmètres de protection du captage d'eau potable de la Chassagne lors de l'aménagement des accès.
 - Une étude hydrogéologique est actuellement en cours pour déterminer les procédures de protection et préservation lors de l'acheminement du matériel nécessaire à la construction du parc. Deux autres captages font partie de l'étude : « la Fontaine de Drouet » ainsi que « le Lavoir ».
 - 3 ERP se situent dans la ZIP et des entreprises sont implanté en limite de l'Aire d'étude immédiate : une cabane de chasse dans le bois de Boulay (au



- Nord de la ZIP) ; une structure de dressage pour chien (au Nord-Est de la ZIP) ; un Relais de Chasse (au Sud de la ZIP)
- Un parc est en fonctionnement (« Portes de la Côte-d'Or ») à moins de 5km de la zone
- Les communes accueillant la ZIP sont attractives. En revanche, le solde naturel est négatif et la population est vieillissante : retombées financières pour les communes et intercommunalités concernées, permettant d'améliorer les services aux populations présentes.
- La ZIP est concernée par des Espaces Boisés Classés, des réservoirs de biodiversité, des haies identifiées comme éléments paysagers et un itinéraire touristique structurant : aucune éolienne ne pourra être envisagée dans les EBC, les haies devront être conservées et l'itinéraire touristique, préservé.
- Des entités archéologiques se situent sur la ZIP (hors voie signalée par la DRAC mais revêtue): cependant ces zones ne concernent pas les implantations potentielles.
- Lignes hautes et très hautes tensions à proximité de la zone : Une distance de sécurité de la hauteur des éoliennes, pales comprises, devra être respectée, ainsi qu'une distance de garde de 3m.

Milieu sanitaire :

- La ZIP est située en milieu rural où la qualité de l'air est globalement bonne : Sensibilité Favorable, un projet de parc éolien, compensant très vite les émissions de CO₂ que son cycle de vie génère, s'inscrit dans la lutte contre la pollution de l'air.
- Pollution lumineuse avec l'effet potentiel d'accumulation du parc de la « Porte de la Côte d'Or » : il est recommandé de respecter les préconisations paysagères.

6) Retour sur l'inventaire écologique (bureau d'étude EXEN)

- Rendu de l'état initial Avifaune : semaine 49 (2019)
- Rendu de l'état initial Chiroptère : semaine 49 (2019)
- Rendu de l'état initial Faune terrestre et aquatique : semaine 43 (2019)
- Rapprochement des associations locales : Le bureau d'étude EXEN en charge de l'inventaire écologique est entré en contact avec des associations locales tel que le SHNA pour les chauves-souris et l'EPOB pour les oiseaux. Exen souhaite travailler en collaboration avec Mr Beaudouin sur les inventaires Avifaune et Chiroptère.
- Rendu de l'analyse des 3 volet : semaine 3 (2020)

7) Etudes acoustiques (bureau d'étude Orféa acoustique)

- L'étude acoustique sera réalisée sur le mois de Novembre 2019 par le bureau d'étude Orféa acoustique, les résultats seront connus au mois de Décembre 2019.
- 10 points d'écoute ont été sélectionnés sur les communes de Epinac, Molinot, Aubigny-la-Ronce, Nolay et Saisy.

8) Retour sur la campagne Explain

- La campagne de porte à porte a été réalisée les 15 et 16 Octobre 2019 par le cabinet Explain.
- 336 portes frappées ; 122 portes ouvertes (taux d'ouverture de 36%, la moyenne nationale pour ce type de campagne est de 34%) ; 111 personnes ont accepté l'échange (91%).
- 84% des riverains interrogés connaissent le projet



- 41% des riverains interrogés sont favorables au projet, 30% sont défavorables, 24% sont neutres et 5% ne se prononcent pas.
- 37% des riverains interrogés sont intéressés par la prochaine permanence.
- 41% des riverains interrogés sont favorables à l'énergie éolienne, 18% sont défavorables, 18% sont neutres et 6% ne se prononcent pas.

9) Prochaine permanence d'information

- La prochaine permanence d'information aura lieu le 25 Janvier 2020.

10) Prochain comité de pilotage

- La date du 13/12/2019 a été proposée et est en attente de confirmation

11) Divers

 Monsieur NICOLAS, Monsieur GADREY et Monsieur HARDY souhaitent connaître la méthodologie employée par EXEN sur l'inventaire écologique. Eléments transmettra cette méthodologie aux membres du Copilotage.

Actions à venir à la suite de ce 3ème Comité de Pilotage :

- Envoi du présent compte rendu aux participants afin de valider son contenu avant mise en ligne sur le site internet du projet.
- Edition et distribution du second journal de projet.
- Permanence le 25 Janvier 2020.
- Communication des résultats obtenus sur la campagne de porte à porte.

